

INFORMATIONS PRATIQUES



MÉTHODE

Entretiens, outils d'explicitation, tests et questionnaires, recherche documentaire, rencontres avec des professionnels, enquête de terrain.



LIEU

GRANVILLE

- Présentiel
- Distanciel
- Mixte



DURÉE

Bilan complet : 24 heures dont 16 h en entretien « face à face »

Conseil en orientation : 12 heures dont 8 heures en entretien « face à face »

Un bilan dure plusieurs semaines selon les disponibilités du bénéficiaire. Le plus souvent environ 3 mois



TARIFS

1er entretien **GRATUIT**

BILAN COMPLET : 1500€ TTC

CONSEIL EN ORIENTATION : 750€ TTC

FINANCEMENT ELIGIBLE CPF

CONTACTS

Nicolas MULLER



06 75 66 94 18

07 81 27 99 00



evalpro50@gmail.com



www.evalpro.fr



GRANVILLE et Sud Manche



EVAL'PRO

BILAN DE COMPÉTENCES



BILAN DE COMPETENCES

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil en Orientation

BESOIN DE **FAIRE LE POINT**
ENVIE D'**EVOLUER**
VALORISER SON **POTENTIEL**

« UN BILAN, À QUOI ÇA SERT ? »

Construire un projet professionnel et personnel, une évolution de carrière, de vie, et le cas échéant, une formation.

Le bilan permet de :

- Analyser et de valoriser ses acquis professionnels et personnels ;
- Cerner ses aptitudes, ses motivations et ses intérêts ;
- Mieux se connaître
- Explorer tous les possibles
- Construire différents scénarios et être accompagné dans son choix
- Apprendre à se promouvoir, à être mieux reconnu, à utiliser ses atouts
- Mieux gérer le stress et prévenir les risques psychosociaux.
- Sortir d'un burn out.

UN BILAN DE COMPÉTENCES EST OUVERT À TOUS LES PUBLICS : TOUS ÂGES, TOUS STATUTS, TOUS NIVEAUX D'ÉTUDE.

LES +

- Etre accompagné par un professionnel diplômé et expérimenté
- Etre en sécurité pour évoluer grâce à des principes déontologiques : confidentialité, neutralité, respect de l'intégrité et du consentement

Conformément à la réglementation en vigueur (code du travail, Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018), le bilan de compétences comporte trois phases.

PHASE PRÉLIMINAIRE

- Confirmer son engagement dans la démarche,
- Définir et analyser la nature de ses besoins,
- S'informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre



PHASE D'INVESTIGATION

- Analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ;
- Identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles ; éventuellement, évaluer ses connaissances générales ;
- Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle et personnelle

PHASE DE CONCLUSION

- Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de son projet professionnel, et éventuellement de son projet de formation,
- Prévoir la stratégie et les principales étapes de la mise en œuvre de son projet.

Cette phase se termine par la présentation du document de synthèse personnel qui rappelle :
- les circonstances du bilan
- les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution

**LE
BILAN**



Un entretien de suivi est proposé dans un délai de 6 mois après la fin du bilan. Il permet d'échanger sur la mise en œuvre du projet et d'apprécier le niveau de satisfaction du bénéficiaire